

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

**Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 15  
septembre 2023**

**N° 23-09-04**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 29**

**OBJET :  
Acquisition d'une  
parcelle – Site de la  
Rose des Vents**

**Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE**

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

**Membre absent : 0.**

Mis en ligne, le  
**27 SEP. 2023**  
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

**27 SEP. 2023**

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

ACQUISITION D'UNE PARCELLE – SITE DE LA ROSE DES VENTS

Monsieur le Maire expose que l'un des projets phares de l'équipe municipale est de réaliser un parking.

En effet, les problématiques de stationnement sont un sujet récurrent dans la vie de nos concitoyens. Plusieurs hypothèses ont été étudiées.

Afin de bénéficier d'un nombre de places significatif et non loin du centre-ville, le site de la Rose de la Vents a été retenu.

Pour ce faire, il convient d'acquérir environ 3500 m<sup>2</sup> de foncier au sein de la parcelle BZ 120.

La société Inovy, propriétaire, propose une cession à 460 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (23 voix Pour – 5 voix Contre – 1 Abstention),

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune de la parcelle BZ 120 d'une superficie de 3 500 m<sup>2</sup> au prix de 460 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE

A ST-GALMIER, le 25 septembre 2023.

LE MAIRE  
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

27 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Mairie de Saint-Galmier  
Rue de la République  
42330 Saint-Galmier

Tel : 04 77 41 11 11

Site internet : www.saint-galmier.fr